

économiques, programmes qui ont donc contribué aux améliorations économiques et sociales auxquelles on assiste actuellement.

Monsieur le Président, depuis qu'en 1989, le Canada a adhéré à l'Organisation des États américains, il a activement soutenu celle-ci dans la promotion de la démocratie et du régime constitutionnel, de la réforme judiciaire et de la protection des droits de la personne. Ces missions lui ont donné l'occasion de renforcer le développement humain dans toute la région. Je crois que le Canada devrait continuer de soutenir des initiatives régionales visant à encourager le respect des droits de la personne, la protection de l'environnement et la recherche de débouchés commerciaux. Dans ce processus, nous devons également faire en sorte que les nations pauvres ne soient pas marginalisées. La marginalisation des pays les moins riches peut avoir pour résultat l'instabilité, des déplacements massifs de populations des États pauvres vers les États riches, et elle peut compromettre les économies naissantes. Des situations de ce genre ont des effets à l'échelle mondiale et il n'est donc pas inutile de s'efforcer de les prévenir.

Le Canada s'est très récemment lancé dans un partenariat avec un pays de son hémisphère, à savoir Haïti. Comme il est l'un des quatre «pays amis», avec les États-Unis, la France et le Venezuela, il va jouer un grand rôle au sein de l'Organisation des États américains et de l'ONU pour rétablir le régime démocratique et constitutionnel en Haïti, appuyer le retour du président Aristide et protéger les droits de la personne.

Cuba pose un autre problème. L'économie cubaine s'est gravement dégradée et les réformes économiques de même que les améliorations dans le domaine des droits de la personne ont été limitées. Je crois toutefois que nous ne pouvons pas nous permettre de marginaliser un pays de l'hémisphère, quel qu'il soit. Il faudra donc une évaluation soigneuse pour encourager la réintégration à part entière de Cuba dans la grande famille de notre hémisphère, processus qui exigera de gros changements.

Monsieur le Président, je voudrais en venir maintenant au conflit qui s'est produit récemment dans l'État de Chiapas, au Mexique. Nous avons appris avec satisfaction que M. Manuel Camacho, ancien ministre des Affaires étrangères, avait été nommé conciliateur pour l'État de Chiapas, et que M. Jorge Carpizo, ancien président de la Commission mexicaine des droits de la personne, était devenu le nouveau ministre de l'Intérieur. Le cessez-le-feu, l'amnistie, l'intervention au Chiapas de la Commission nationale mexicaine des droits de la personne et l'accord préliminaire conclu entre le gouvernement et les rebelles sont des événements positifs. Nous attendons avec impatience les autres mesures ouvrant la voie à une solution politique, ce qui supposera que l'on s'attaque aux causes fondamentales des problèmes du Chiapas.